

RECONFINEMENT : REGLEMENTATION NATIONALE

Mesures prises par décrets du 29 octobre et 2 novembre 2020 (en jaune), valables jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

MAIRE info

Le deuxième confinement de A à Z

Bars	Fermés.	Mairies	Ouvertes.
Bibliothèques	Fermés. « Click & collect » possible.	Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum (officier d'état-civil et secrétaire de mairie non comptés). Fêtes interdites.
Cafés	Fermés.	Maternelles (écoles)	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
Centres commerciaux	Fermés sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m ² par personne obligatoire.	Parcs et jardins	Ouverts. Masque non obligatoire sauf décision du préfet.
Cimetières	Ouverts.	Périscolaires (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs.
Conseils municipaux	Autorisés.	Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Coiffeurs à domicile	Interdits.	Prêts garantis par l'État	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.	Rassemblements/réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro, transport public, cérémonies.
Commerces	Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre.	Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible.
Crèches	Ouvertes.	Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Déchetteries	Ouvertes	Salles des fêtes/polyvalentes	Fermés.
Écoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.	Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
Ehpad	Les visites restent autorisées.	Services publics	Fonctionnent normalement.
État civil (services d')	Fonctionnement normalement.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé.
Extrascolaires (activités)	Interdits.	Sport (collectif en plein air)	Interdit.
Grands événements	Interdits.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit.
Hyper/supermarchés et supérettes > 400 m ²	Surface de 4 m ² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés.	Tabacs et mag. de vapotage	Ouverts.
Librairies	Fermés. « Click & collect » possible.	Trains touristiques routiers	Interdits.
Lieux de culte	Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes.	Transports scolaires	Autorisés.
Livraisons	Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.	Transports (locaux)	Autorisés.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.	Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.
Marchés	Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.		

Lors de vos déplacements, les gestes barrières sont essentiels



Commune de RIVES-D'AUTISE

Nieul-sur-l'Autise et Oulmes



FLASH D'INFORMATION

NOVEMBRE 2020

N° 11



Limitez vos déplacements en mairie et privilégiez les échanges par téléphone ou mail

Mairie principale de Nieul-sur-l'Autise

3 rue Aliénor d'Aquitaine
Tél : 02.51.52.40.12
mairie@rives-autise.fr

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30

Mairie annexe d'Oulmes

7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.52.40.59
accueil-oulmes@rives-autise.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30



Agence postale de Nieul-sur-l'Autise

3 place du Forail
Tél : 02.51.52.19.35
Du lundi au vendredi de 14h00 à 16h15
Samedi de 9h00 à 12h00

Agence postale d'Oulmes

7 rue de la Venise Verte
Tél : 02.51.00.36.40
Mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h15 à 12h00



Permanence des élus : Uniquement sur rendez-vous pendant la période de confinement

RECONFINEMENT : COVID 19

Nous craignons la 2^{ème} vague, elle est là. Depuis jeudi 29 octobre minuit, nous sommes entrés dans une nouvelle période de confinement. Elle nécessite beaucoup de solidarité et de vigilance de la part de tous pour venir à bout de ce virus. Continuez à prendre soin de vous et de votre entourage !

Pour ma santé et celle de mes proches :

Si j'ai des symptômes (toux, fièvres, perte de goût,...) qui me font penser au COVID-19 :

- Je reste à domicile, j'évite les contacts et j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet
- Si les symptômes s'aggravent j'appelle le SAMU au 15 ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants au 114

Vous êtes isolé et/ou malade, Vous avez besoin d'aide Faites vous connaître à la mairie
02.51.52.40.12

Attestations :

- **Attestations permanentes** : elles vous sont délivrées par l'école de vos enfants et votre/vos employeurs
- **Attestations à remplir à chaque sortie** : pour les autres motifs de sortie, elles sont disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non respect du confinement.

Numéros :

Samu : 15

Médecin de garde : 116 117

Violences sur les enfants : 119

Violences conjugales : 3919

N° vert COVID-19 : 0 800 130 000



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle se tiendra à Nieul-sur-l'Autise à 10h30 et à Oulmes à 11h00, aux monuments aux morts. Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, seul un nombre limité d'anciens combattants et d'élus est autorisé à se rassembler.

RECONFINEMENT : LES SERVICES

Les professionnels de santé (médecins, infirmières, ostéopathe, podologue, naturopathe) continuent à vous recevoir en consultation. Pensez à prendre vos rendez-vous.

Les maraîchers poursuivent leurs cultures pour le plus grand plaisir de tous. N'hésitez pas à les contacter pour connaître leurs horaires d'ouverture, de drive, ...

Les artisans du bâtiment, les paysagistes, les garagistes continuent leurs chantiers et sont ouverts aux horaires habituels. Privilégiez les échanges par téléphone.

Les distributions de **l'épicerie solidaire** ont lieu.

Les collectes du **Sycodem** passent aux heures habituelles.

Les coiffeuses, esthéticienne n'ont pas eu à ce jour l'autorisation de maintenir leurs activités.

De même, les **bibliothèques** ont du fermer leurs portes.

Le 2 Novembre 2020, le conseil municipal de Rives-d'Autise a validé l'envoi d'un courrier au Préfet afin de soutenir les acteurs économiques locaux et de sensibiliser les services de l'état aux conséquences de leur fermeture pendant cette période de confinement national.

Toutes les coordonnées de nos professionnels sont accessibles via le site internet de la commune : www.rives-autise.fr

COMMERCES DE LA COMMUNE À VOTRE SERVICE

	LUNDI	DU MARDI AU VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Boulangerie Lavau	7 h 30 à 13 h puis 15 h 30 à 19 h 30			
Boulangerie Cœur de Vendée	7 h à 13 h 30 puis 16 h à 19 h 30			
Supérette VIVAL	Fermé	8 h 30 à 13 h puis 15 h à 19 h 30		8 h 30 à 13 h
Boucherie-Charcuterie	Fermé	8 h 30 à 13 h puis 15 h à 19 h 30		Fermé
Auberge des Artistes (plats à emporter / tabac / jeux)	Sur réservation 02.51.52.46.66	8 h à 19 h 30	9 h à 19 h 30	9 h à 13 h
Escargot Vendéen (plats à emporter / tabac / jeux)	Fermé	8 h 30 à 21 h (sauf mercredi après-midi)		
Crêperie du Moulin	Fermé			
Le P'tit midi (plats à emporter)	12 h à 14 h puis 19 h à 21 h		Fermé	Fermé
La pâtisserie	Fermé	Le vendredi soir	Fermé	Fermé
Pharmacie	14 h à 19 h	9 h à 12 h 30 puis 14 h à 19 h	9 h à 12 h	Fermé

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE pour toutes les personnes à partir de 11 ans y compris sur la voie publique (arrêté préfectoral du 30/10/2020)